



N° de résolution  
ou annotation

2023-09-203

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-09-204

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Le maire, M. Mathieu Guillemette ainsi que les conseillères Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Marcel Mainville, M. Bertrand Bécharde et M. Jacques Bergeron

Était absent M. Sébastien Roy, conseiller.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

**1.0 Ouverture de la séance;**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h08, sous la présidence de M. Mathieu Guillemette, maire.

**2.0 Adoption de l'ordre du jour;**

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Bertrand Bécharde et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux d'août 2023
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 1er août 2023
  - 3.2 Adoption du procès-verbal du 29 août 2023
- 4.0 Trésorerie;
  - 4.1 Adoption des dépenses courantes
- 5.0 Correspondance;
- 6.0 Période de questions;
- 7.0 Projets;
  - 7.1 TECQ : Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 8.0 Camping ;
  - 8.1 Permis de consommation – fête de fermeture
  - 8.2 Expulsion du client no. 1034
  - 8.3 Adoption Règlementation 2024
  - 8.4 Nouvelle tarification 2024 – terrains saisonniers
  - 8.5 Nouvelle tarification 2024 – terrains journaliers
- 9.0 Période de questions;
- 10.0 Dossiers divers ;
  - 10.1 Demande de servitude : lot 5 519 501
  - 10.2 Vente de garage municipale : 14-15 octobre 2023
  - 10.3 Journal La Cache
  - 10.4 Cession du terrain pour la borne sèche
  - 10.5 Ponceau Rivière Couture
- 11.0 Rapport des comités;
- 12.0 Levée de la séance

**3.0 Adoption des procès-verbaux d'août 2023;**

**3.1 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2023, tel que présenté.



2023-09-205

N° de résolution  
ou annotation

2023-09-206

### **3.2 Adoption du procès-verbal du 29 août 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 29 août, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal 29 août 2023, tel que présenté.

### **4.0 Trésorerie;**

#### **4.1 Adoption des dépenses courantes**

Pour la municipalité : Liste des comptes à payer d'août 2023 au montant de : \$

Pour le camping municipal : Liste des comptes à payer d'août 2023 au montant de : \$

Pour les salaires nets : \$

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Bertrand Béchard, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

### **5.0 Correspondance :**

### **6.0 Période de questions;**

### **7.0 Projets**

#### **7.1 TECQ : Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**Attendu que** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**Attendu que** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**Attendu que** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**Attendu que** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**Attendu que** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**Attendu que** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du



N° de résolution  
ou annotation

2023-09-207

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**Attendu** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**Attendu que** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**Attendu que** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**Attendu que** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**En conséquent**, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Suzanne Blais et Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.



2023-09-208

N° de résolution  
ou annotation

2023-09-209

2023-09-210

2023-09-211

2023-09-212

2023-09-213

## 8.0 Camping

### 8.1 **Permis de consommation – Fête de fermeture**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Christine Pinard à faire la demande d'un permis de consommation de boissons pour la fête de fermeture du camping, organisée par les campeurs saisonniers.

### 8.2 **Expulsion du client no. 1034**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de communiquer au client no. 1034 que son contrat de location ne sera pas renouvelé l'an prochain, et qu'en conséquent, il devra quitter le camping sur le champ, avec tous ses équipements.

### 8.3 **Adoption Règlementation 2024**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité d'adopter la règlementation 2024, telle que présentée.

### 8.4 **Nouvelle tarification 2024 – terrains saisonniers**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'augmenter la tarification de tous les terrains saisonniers de 2%, pour l'année 2024.

### 8.5 **Nouvelle tarification 2024 – terrains journaliers**

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité d'augmenter la tarification de tous les terrains journaliers de 2%, pour l'année 2024.

## 9.0 Période de questions

## 10.0 Dossiers divers

### 10.1 **Demande de servitude : lot 5 519 501**

**Attendu qu'il** appert que le toit du garage situé au 3, rue Raymond Est, à Roquemaure, empiète sur l'emprise de la 2<sup>e</sup> avenue à Roquemaure, d'une profondeur allant jusqu'à 0,11 mètres;

**Attendu que** cette situation existe depuis la construction du bâtiment sans causer de préjudice à quiconque;

**Attendu que** pour régler cette situation, une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur doit être accordée par la municipalité, laquelle affectera l'emprise de la 2<sup>e</sup> Avenue;

**Attendu qu'**advenant la destruction du garage à plus de 75%, ladite servitude prendra fin;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil municipal de Roquemaure autorise la servitude de tolérance d'un empiètement mineur



N° de résolution  
ou annotation

affectant l'emprise de la 2<sup>e</sup> Avenue et en faveur du garage situé au 3, rue Raymond Est, à Roquemaure;

- Que le maire, M. Mathieu Guillemette soit autorisé à signer l'acte de servitude et les autres documents connexes préparés par Me Audrey-Anne Mercier, notaire, au nom de la municipalité de Roquemaure, qui agira à titre de cédant à l'acte de servitude.

**10.2 Vente de débarra au garage municipal : 14-15 octobre 2023**

La municipalité organisera une vente de débarras, au garage municipal, sous forme d'encan silencieuse, les 14 et 15 octobre prochain.

**10.3 Journal La Cache**

Un sondage sera produit sous peu, au sein de la population, afin de connaître les besoins quant à la production du journal La Cache.

**10.4 Cession de terrain pour la borne-sèche**

**ATTENDU QU'**une alinéation en faveur de la municipalité d'une superficie de terrain de 225 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 520 128 du cadastre du Québec, appartenant à M. Marcel Mainville fut réalisé par Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre Inc.;

**ATTENDU QUE** le nouveau lot ainsi créer est le 6 558 134 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** M. Marcel Mainville souhaite céder ce nouveau lot, gratuitement, à la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité d'accepter la cession du lot 6 558 134 de M. Marcel Mainville, d'assumer tous les frais reliés à cette transaction, et de mandater le maire, M. Mathieu Guillemette, afin de signer les documents inhérents à cette cession.

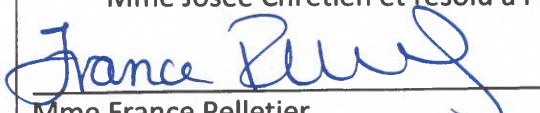
**10.5 Ponceau Rivière Couture**

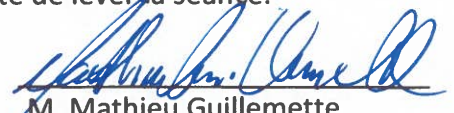
Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'obtenir auprès de notre entrepreneur général, un estimé des coûts du nouveau projet de réparation temporaire du ponceau de la Rivière Couture.

**11.0 Rapport des comités**

**12.0 Levée de la séance**

À 21 :11, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de lever la séance.

  
Mme France Pelletier,  
Directrice-générale/greffière-trésorière

  
M. Mathieu Guillemette  
Maire

2023-09-214

2023-09-215

2023-09-216

